

Forums pour les consommateurs

Positif Codéine Salivaire

Par Thibh22 Posté le 11/05/2025 à 00h59

Bonjour,

Je me suis fais contrôlé positif aux opiacés ce soir.

Très surpris et les gendarmes en face qui n'ont jamais eu ce cas de figure m'ont demandé si je consommais heroine crack ect.

Il se trouve que ma mère m'a donné le soir même un cachet codeiné car j'ai des douleurs persistantes à la mâchoire qui se sont intensifiés ces derniers jours puisque je n'ai pas la possibilité de prendre un RDV chez le médecin avant 2 semaines.

J'ai donc été faire une prise de sang.

J'ai déjà perdu mon permis pour THC.

Clean depuis des années, je me demande ce que je risque.

J'ai peu d'espoir qu'ils comprennent ou que le procureur comprenne mais je viens quand même demander votre avis.

1 réponse

Moderateur - 12/05/2025 à 08h42

Bonjour,

Si le résultat de l'analyse revient positif, vous disposez d'un droit de contre-expertise. A partir du jour où vous aurez été notifié du résultat d'analyse, vous avez 5 jours pour demander cette contre-expertise. Expliquez alors que vous aviez pris de la codéine et le laboratoire orientera les recherches de la contre-expertise dans ce sens, pour identifier notamment la présence de codéine et la quantifier.

Néanmoins vous avez pris ce médicament hors d'une prescription médicale. Cela ne vous dispensera probablement pas de poursuites (c'est à l'appréciation du procureur) mais cela permettra d'appuyer vos propos et explications. Cela permettra de prouver ce que vous dites.

Ayez conscience cependant que si vous mentez, par exemple si vous avez pris d'autres produits, cette

contre-expertise le montrera aussi.

Cordialement,

le modérateur.